

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCAATION

28 MARS 2025

DATE DE PUBLICATION

15 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 16

Votants 22

**Objet : Budget
communal –
Approbation du Compte
Administratif 2024**

Séance du 03 avril 2025

Séance du 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Laëtitia LEGRAND, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS, Robin QUEVILLART

Procurations : Madame Dorothee BERTRAND à Monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur Frédéric DUBUS à Monsieur Michel DEHAENE
Monsieur Dimitri DUQUENNE à Monsieur Yves COLPAERT
Monsieur Michaël PARENT à Madame Véronique VANMEENEN
Monsieur Olivier SABRE à Madame Laëtitia LEGRAND
Madame Louise SAINTENOY - CAMPAGNE à Madame Brigitte CAMPAGNE
Madame Arlette VERHELLE à Madame Monique DUHAYON

Absents : Madame Isabelle LEMAIRE OREC, Monsieur Bruno WILLERON, Monsieur Jimmy MASSON, Madame Alexandra LEGRAND, Madame Camille SPETEBROOT

N'a pas pris part au vote et a quitté la salle au moment du vote : Monsieur Bruno FICHEUX, Madame Dorothee BERTRAND

Secrétaire de séance : Madame Francine MOURIKS

Délibération n°17/65 – 04/2025

Objet de la délibération : Budget communal – Approbation du Compte Administratif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit un président de séance. Le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit impérativement se retirer au moment du vote.

Sur proposition, à l'unanimité, monsieur Yves COLPAERT est élu Président de la séance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2024 dressé par Monsieur Bruno Ficheux, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Objet de la délibération : Budget communal – Approbation du Compte Administratif 2024

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la **majorité** avec **18 voix « POUR »**, **2 « ABSENTION »** (Laëtitia LEGRAND, Olivier SABRE) et **2 « CONTRE »** (Véronique VANMEENEN, Michaël PARENT), (Monsieur Bruno FICHEUX n'a pas pris part au vote ainsi que Madame Dorothee BERTRAND) :

- **de donner** acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	Investissement		Fonctionnement		Cumuls	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'année 2024	3 343 011,72 €	2 310 126,92 €	6 023 011,50 €	7 090 975,52 €	9 366 023,22 €	9 401 102,44 €
Résultat de l'exercice 2024	1 032 884,80 €			1 067 964,02 €		1 067 964,02 €
Résultat clôture 2023 reporté		544 849,39 €		4 893 094,06 €		5 437 943,45 €
Part affectée à l'investissement					0,00 €	
Résultat de clôture 2024	488 035,41 €	0,00 €		5 961 058,08 €		5 473 022,67 €

- **de constater** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Adjoint au maire,
Yves COLPAERT



La Secrétaire de séance
Francine MOURIKS



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la sous-Préfecture le 15 AVR. 2025
Publié ou notifié le 15 AVR. 2025
Le Maire,
Bruno FICHEUX

